



## Indépendants et dirigeants salariés d'entreprise : un tiers de femmes

**F**in 2012, en France, 900 000 femmes sont indépendantes ou dirigeantes salariées d'entreprise, contre 1 800 000 hommes (hors agriculture). Ils ont en commun d'être à la tête de leur entreprise, même si cette entreprise n'emploie qu'eux-mêmes dans trois quarts des cas. Les femmes représentent 40 % des auto-entrepreneurs et 37 % des entrepreneurs individuels « classiques », mais seulement 25 % des gérants de SARL et 17 % des dirigeants salariés de sociétés hors SARL. Les activités de leurs entreprises sont plus souvent dans les services aux particuliers et la santé. Elles travaillent moins souvent avec une autre personne : c'est le cas d'un cinquième des femmes (190 000) contre un tiers des hommes (580 000). En moyenne, les indépendantes et dirigeantes salariées d'entreprise gagnent 31 % de moins que leurs homologues masculins. Ces écarts de revenus en défaveur des femmes sont prononcés dans le secteur de la santé, et parmi les gérants de SARL et les dirigeants d'entreprise salariés, en particulier dans les entreprises de 50 personnes ou plus. Ils s'expliquent en partie par des écarts de temps de travail. Une femme dirigeante sur dix gagne plus de 6 050 euros par mois contre 8 450 euros pour un homme sur dix.

Thomas Morin, Émilie Pénicaut, division Études sociales, Insee

Fin 2012, en France, 2,7 millions de personnes sont des indépendants ou des dirigeants salariés d'entreprise, dans l'ensemble des secteurs hors agriculture. Même si leur présence s'accroît progressivement, les femmes sont largement minoritaires parmi eux : en 2012, seul un tiers sont des femmes.

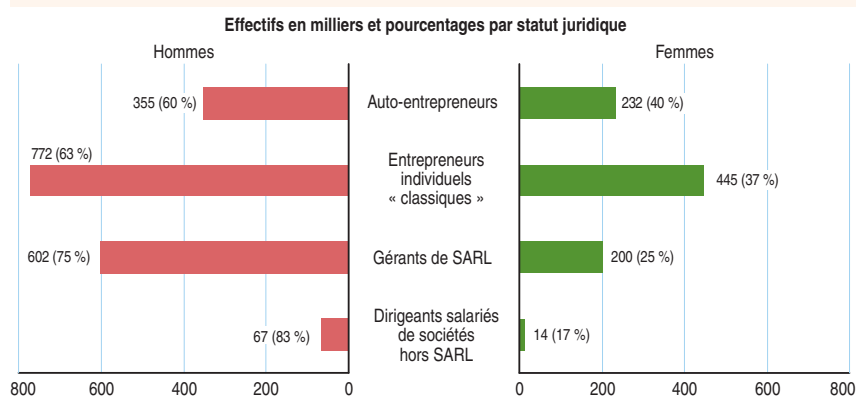
Artisans, commerçants, professionnels libéraux, dirigeants de petites ou de grandes entreprises, la palette de métiers exercés est large et diffère selon le sexe. Certains ont opté pour un statut d'assimilé salarié, d'autres sont non salariés. Ils peuvent exercer leur fonction en tant qu'activité principale ou de complément, être seuls à la tête de leur entreprise ou en partageant la direction, employer ou non des salariés, cumuler ou non des fonctions dirigeantes dans plusieurs entreprises. Quel que soit leur statut, 770 000 personnes dirigent ou co-dirigent une entreprise comprenant au moins une autre personne. Parmi elles, il y a 190 000 femmes, représentant 25 % de cette population.

### 40 % de femmes parmi les auto-entrepreneurs

1,2 million de personnes exercent leur activité sous le statut d'entrepreneur individuel « classique » (*définitions*), c'est-à-dire hors auto-entrepreneurs.

Affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés, ils sont seuls à la tête de leur entreprise mais peuvent employer des salariés. 37 % d'entre eux sont des femmes, une proportion supérieure à la moyenne de l'ensemble (*figure 1*).

**1** Effectifs des femmes et des hommes indépendants et dirigeants salariés d'entreprise en 2012



Lecture : fin 2012, 355 000 hommes et 232 000 femmes sont auto-entrepreneurs, soit 60 % d'hommes et 40 % de femmes. Champ : France, ensemble des dirigeants salariés et ensemble des non-salariés, hors agriculture. Source : Insee, base non-salariés et DADS.

La part de femmes (40 %) est un peu plus élevée parmi les 587 000 auto-entrepreneurs (*définitions*). Simplifiant les procédures administratives, l'auto-entreprenariat offre des facilités pour exercer une activité à une échelle plus modeste, en particulier en complément d'une activité principale. Les auto-entrepreneurs ne peuvent pas employer de salariés.

À l'inverse, avec une part de 25 %, les femmes sont sous-représentées parmi les 802 000 gérants de sociétés à responsabilité limitée (SARL) (*définitions*). Ces derniers peuvent être seuls à diriger leur entreprise ou partager cette responsabilité avec un collègue d'associés. Ils emploient des salariés plus souvent que la moyenne.

Enfin, les femmes sont encore plus minoritaires (17 %) parmi les 81 000 dirigeants salariés de sociétés hors SARL (*définitions*). Présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes (SA), présidents de sociétés par actions simplifiées (SAS), ils emploient presque toujours des salariés.

### Des femmes plus souvent dans les services aux particuliers et la santé

Les hommes et les femmes indépendants ou dirigeants salariés d'entreprise ne se répartissent pas de la même façon par secteurs d'activité (*figure 2*). Les femmes sont davantage représentées dans les services aux particuliers (29 % sont dans ce secteur contre 16 % des hommes) et dans la santé (25 % contre 11 %). Elles sont particulièrement nombreuses dans les services personnels, en particulier la coiffure et les soins de beauté, dans l'enseignement et dans l'hébergement-restauration. Dans la santé, 55 % des indépendants et dirigeants sont des femmes ; elles représentent 83 % des infirmiers et sages-femmes, mais seulement 35 % des médecins généralistes et spécialistes.

*A contrario*, les hommes sont surreprésentés dans la construction, l'industrie et les transports : 30 % des hommes à la tête d'une entreprise sont dans ces secteurs (dont 21 % dans la construction), contre 7 % pour les femmes. Ainsi, 90 % des entrepreneurs opérant dans le gros œuvre, l'électricité, la plomberie, le chauffage, la peinture, les réparations ou encore les transports sont des hommes.

Les disparités sectorielles entre les femmes et les hommes sont particulièrement visibles chez les entrepreneurs individuels « classiques », en raison du nombre important de professions libérales et d'artisans parmi eux. Ainsi, les femmes entrepreneurs individuels « classiques » exercent principalement dans les secteurs de la santé (44 % contre 22 % pour les hommes) et des services aux particuliers (23 % contre 14 % pour les hommes). Les hommes, eux, sont 29 % à la tête d'une entreprise dans la construction, l'industrie et les transports, contre 4 % pour les femmes.

À l'inverse, les dirigeantes salariées de sociétés hors SARL (très minoritaires) exercent

globalement dans les mêmes secteurs d'activité que leurs homologues masculins : principalement dans les services aux entreprises et mixtes (37 % des hommes et 41 % des femmes) et dans le commerce (respectivement 24 % et 28 %).

Chez les auto-entrepreneurs, les femmes se démarquent par une forte présence dans les services aux particuliers : 39 % contre 22 % pour les hommes. Notamment, 95 % des auto-entrepreneurs dans les métiers de la coiffure et des soins de beauté sont des femmes.

### Seulement 15 % des chefs d'entreprise de 20 personnes ou plus sont des femmes

De manière générale, la part des femmes parmi les indépendants et dirigeants salariés diminue avec la taille de l'entreprise : si 37 % de ceux travaillant seuls dans leur entreprise sont des femmes, elles ne sont plus que 28 % dans les entreprises employant de 2 à 4 personnes et 22 % dans celles comptant entre 5 et 19 personnes. La proportion de femmes parmi les dirigeants est encore inférieure dans les entreprises de 20 à 49 personnes (16 %) et atteint son minimum dans les entreprises de 50 personnes ou plus (14 %). Ces écarts par taille d'entreprise reflètent en partie des différences observées quant à la proportion de femmes suivant le statut juridique

de l'entreprise considérée. Parmi l'ensemble des indépendants et des dirigeants salariés, 70 % des hommes et 81 % des femmes travaillent seuls dans leur entreprise (*figure 3*). Tous les auto-entrepreneurs sont dans ce cas (leur statut juridique le leur impose), ainsi que 81 % des entrepreneurs individuels « classiques ».

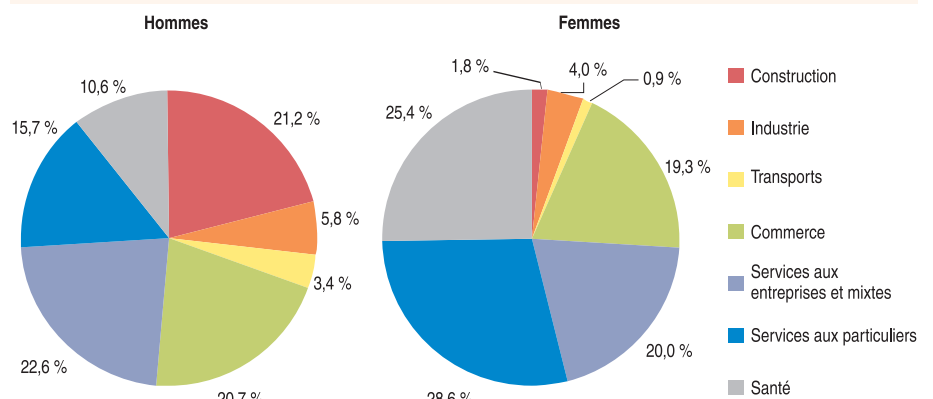
Pour les gérants de SARL, la répartition des entreprises par taille ne varie pas selon le sexe du dirigeant. De même, les différences par sexe sont peu marquées chez les entrepreneurs individuels « classiques ». C'est parmi les dirigeants salariés de sociétés hors SARL que la surreprésentation des hommes à la tête des entreprises de grande taille est visible : moins de 15 % des dirigeants de sociétés de 50 personnes ou plus sont des femmes.

### Davantage de femmes parmi les jeunes

Les femmes indépendantes et dirigeantes salariées d'entreprise sont âgées en moyenne de 44,6 ans contre 46,2 ans pour les hommes. La proportion de femmes décroît dans les tranches d'âge les plus élevées : en 2012, 40 % des indépendants ou dirigeants salariés âgés de moins de 30 ans sont des femmes ; elles sont 35 % parmi les 30-44 ans, 31 % chez les 45-59 ans et 29 % chez les 60 ans ou plus.

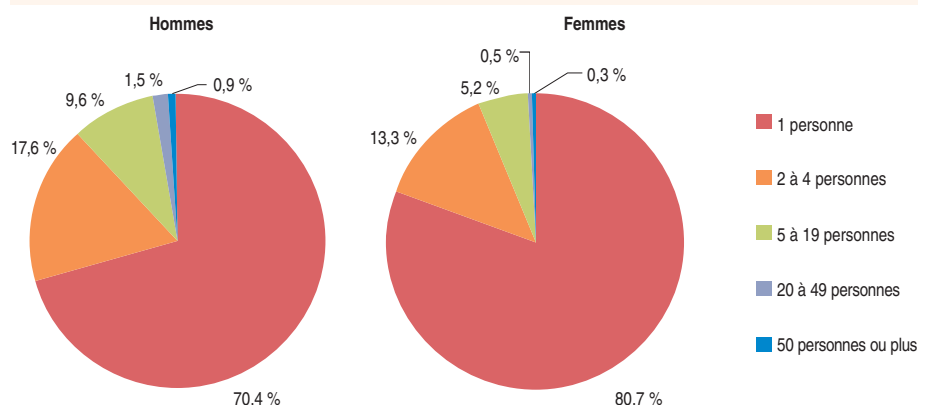
Ce phénomène est particulièrement marqué chez les entrepreneurs individuels « classiques » :

## 2 Indépendants et dirigeants salariés d'entreprise par secteur d'activité en 2012



Champ : France, ensemble des dirigeants salariés et ensemble des non-salariés, hors agriculture.  
Source : Insee, base non-salariés et DADS.

## 3 Indépendants et dirigeants salariés d'entreprise selon la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France, ensemble des dirigeants salariés et ensemble des non-salariés, hors agriculture.  
Source : Insee, base non-salariés et DADS.

les femmes y sont majoritaires parmi les moins de 30 ans, mais ne représentent que 41 % des 30-44 ans, 34 % des 45-59 ans et 31 % des 60 ans ou plus.

Par ailleurs, lorsque les femmes sont surreprésentées dans un secteur d'activité, cette surreprésentation est encore plus marquée parmi les plus jeunes. C'est le cas, par exemple, dans les services aux particuliers, où 55 % des indépendants et dirigeants salariés de moins de 30 ans sont des femmes. De même, dans le secteur de la santé, la proportion de femmes atteint 64 % chez les 30-44 ans et même 70 % chez les moins de 30 ans. Cela s'explique en partie par la forte surreprésentation des femmes dans les professions paramédicales où l'arrivée dans le non-salariat se produit tôt dans la carrière.

### Les indépendantes et dirigeantes salariées d'entreprise gagnent 31 % de moins que leurs homologues masculins

Les femmes indépendantes ou dirigeantes salariées d'entreprise, moins nombreuses que les hommes, sont aussi moins bien rétribuées. En 2012, elles ont perçu en moyenne un revenu d'activité mensuel (*définitions*) de 2 020 euros (nets de cotisations sociales mais pas de contributions sociales) contre 2 915 euros pour leurs homologues masculins, soit 31 % de moins.

Le fait que les femmes soient un peu plus jeunes que les hommes (donc aient moins d'ancienneté) a un effet négligeable sur l'écart de revenu. Par ailleurs, cet écart s'explique peu par les différences de caractéristiques des postes occupés, dont les effets tendent à s'équilibrer. Certes, le statut juridique et la taille des entreprises expliquent une partie des écarts : si la répartition des hommes et des femmes était la même par taille d'entreprise et statut juridique, celles-ci gagneraient 19 % de moins que leurs homologues masculins. Mais ces effets sont contrebalancés par celui des secteurs d'activité, les femmes étant plus présentes dans des secteurs plus rémunérateurs que la moyenne (santé et professions libérales du droit notamment). Si la répartition des hommes et des femmes était la même par secteur,

ces dernières gagneraient 39 % de moins que les hommes.

Au final, si les hommes et les femmes indépendants et dirigeants salariés d'entreprise avaient des caractéristiques identiques en termes d'âge, et si leurs positions professionnelles en termes de statut juridique, de secteur d'activité et de taille de leur entreprise étaient comparables, les femmes gagneraient 25 % de moins que les hommes. Les écarts de revenus entre hommes et femmes s'expliquent donc principalement par des écarts au sein de chaque catégorie ou chaque secteur d'activité, et non par des effets de structure. Ils s'expliquent en partie, notamment, par un nombre d'heures travaillées moins important sur l'année.

### Des écarts de revenu plus prononcés pour les gérants de SARL et les dirigeants d'entreprise salariés

La hiérarchie des revenus d'activité par statut juridique est la même pour les femmes et les hommes. Ce sont les auto-entrepreneurs qui ont les revenus les plus faibles (380 euros par mois en moyenne pour les femmes contre 480 euros pour les hommes), l'auto-entrepreneuriat correspondant dans un cas sur trois à une activité d'appoint venant compléter une activité principale salariée. Quel que soit leur sexe, les entrepreneurs individuels « classiques » retirent de leurs activités des revenus plus élevés que ceux des gérants de SARL (respectivement 3 390 euros et 2 595 euros par mois en moyenne). Enfin, pour les femmes comme pour les hommes, ce sont les dirigeants salariés de sociétés hors SARL qui perçoivent les plus fortes rémunérations (respectivement 4 770 euros et 7 480 euros).

Les inégalités de revenu entre hommes et femmes sont importantes quel que soit le statut juridique sous lequel ils exercent : parmi les auto-entrepreneurs, les femmes gagnent 20 % de moins que les hommes ; l'écart de rémunération est de 25 % chez les entrepreneurs individuels « classiques » et de 29 % chez les gérants de SARL ; il atteint 36 % pour les dirigeants salariés de sociétés hors SARL.

### La santé, secteur rémunérateur mais aussi très inégalitaire

La hiérarchie des revenus par secteur d'activité est la même pour les femmes et les hommes. Les plus bas revenus sont perçus dans le secteur des services aux particuliers : dans l'ensemble, les femmes y sont rémunérées à hauteur de 940 euros par mois en moyenne quand les hommes y gagnent 1 400 euros (*figure 4*). Au contraire, les secteurs de la santé (3 510 euros par mois en moyenne pour les femmes, 6 970 euros pour les hommes) et des services aux entreprises et mixtes (2 310 euros pour les femmes et 3 750 euros pour les hommes) offrent les rémunérations les plus élevées.

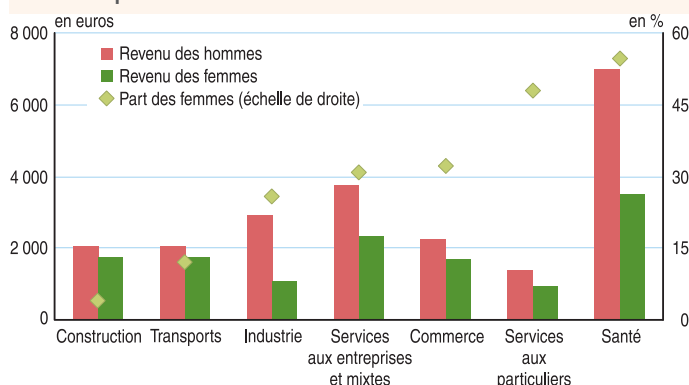
C'est aussi dans la santé, et plus particulièrement pour les professions libérales de ce secteur, que les écarts de revenus entre les hommes et les femmes sont les plus forts. Si 55 % des indépendants dans la santé sont des femmes, ces dernières gagnent en moyenne moitié moins que leurs homologues masculins. Les femmes médecins généralistes gagnent 38 % de moins que leurs confrères ; l'écart est même de 41 % parmi les médecins spécialistes, qui touchent par ailleurs les revenus les plus élevés du secteur. Ces écarts s'expliquent en partie par des différences de temps de travail.

Les inégalités de revenus sont également très fortes dans l'industrie où les femmes gagnent en moyenne 64 % de moins que les hommes. Dans ce secteur, les femmes travaillent principalement dans l'habillement ou la fabrication d'articles de bijouterie, activités peu rémunératrices, alors que les hommes exercent leur activité dans le travail des métaux, et dans la réparation et l'installation de machines et équipements. Les inégalités de revenus sont moindres dans les services aux entreprises et mixtes (écart de 39 % en défaveur des femmes), les services aux particuliers (33 %) et surtout dans le commerce (24 %).

### Des écarts plus marqués pour les entreprises de 50 personnes ou plus

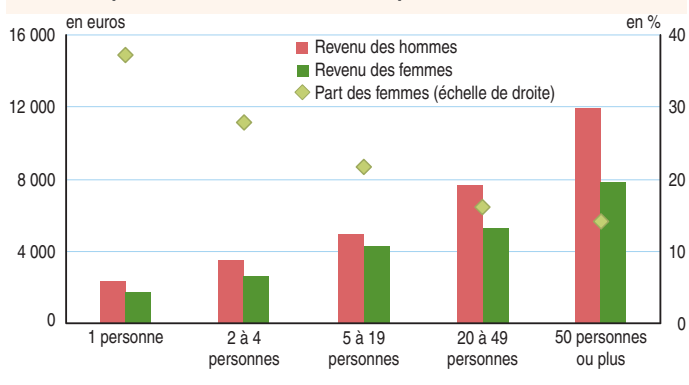
Pour les femmes comme pour les hommes, la rémunération croît avec la taille de l'entreprise (*figure 5*). Les femmes seules à travailler dans

**4** Revenu mensuel des indépendants et dirigeants salariés d'entreprise selon le secteur d'activité en 2012



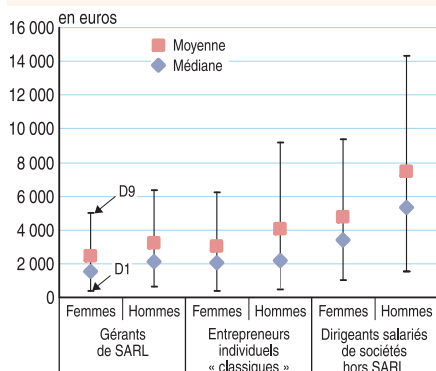
Champ : France, ensemble des dirigeants salariés et ensemble des non-salariés, hors agriculture. Source : Insee, base non-salariés et DADS.

**5** Revenu mensuel des indépendants et dirigeants salariés d'entreprise selon la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France, ensemble des dirigeants salariés et ensemble des non-salariés, hors agriculture. Source : Insee, base non-salariés et DADS.

## 6 Distribution des revenus mensuels des indépendants et des dirigeants salariés d'entreprise par sexe et par statut en 2012



Champ : France, ensemble des dirigeants salariés et ensemble des non-salariés, hors revenus nuls et auto-entrepreneurs ; hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariés et DADS.

leur entreprise ont gagné 1 740 euros par mois en moyenne en 2012 (2 280 euros pour leurs homologues masculins). Elles ont perçu en moyenne une rémunération mensuelle de 5 220 euros dans les entreprises comptant entre 20 et 49 personnes (7 670 euros pour les hommes), et de 7 830 euros dans celles de 50 personnes ou plus (11 925 euros pour les hommes). Les inégalités de revenus entre femmes et hommes sont les plus prononcées parmi les dirigeants d'entreprises de 50 personnes ou plus, les femmes percevant alors 34 % de moins que les hommes (et 46 % de moins si l'on se restreint aux gérants de SARL dans cette tranche d'effectif).

### Une femme indépendante ou dirigeante salariée d'entreprise sur dix gagne plus de 6 000 euros par mois

La dispersion des rémunérations est forte, chez les hommes comme chez les femmes (figure 6). Dans la suite de l'analyse, les auto-entrepreneurs sont exclus du champ car ils perçoivent des revenus d'activité peu dispersés et très faibles en moyenne.

En 2012, hors auto-entrepreneurs et revenus nuls, la moitié des femmes indépendantes ou dirigeantes salariées ont perçu plus de 1 930 euros par mois, 10 % plus de 6 050 euros, et 1 % plus de 17 910 euros ; dans le même temps, la moitié de leurs homologues masculins ont perçu plus de 2 265 euros, 10 % plus de

8 450 euros, et 1 % plus de 26 520 euros. En bas de l'échelle des revenus, 10 % des femmes ont gagné moins de 390 euros par mois, et 10 % des hommes moins de 540 euros. Au final, le revenu au-delà duquel les 10 % des indépendants ou dirigeants salariés d'entreprise les mieux rémunérés se situent est 16 fois plus élevé que celui en deçà duquel se trouvent les 10 % les moins bien rémunérés, ce rapport interdécile étant identique pour les hommes et pour les femmes.

Les femmes gagnent moins souvent que les hommes de très hauts revenus : elles représentent 20 % des 10 % les mieux rémunérés et 15 % des 1 % les mieux payés. Parmi les dirigeants salariés de sociétés hors SARL, catégorie dont les revenus sont les plus élevés, une femme sur dix a perçu plus de 9 390 euros par mois ; un homme sur dix plus de 14 310 euros par mois. ■

## Sources

La base « non-salariés » utilisée ici est issue d'une source administrative gérée par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), caisse nationale des Urssaf. Celle-ci collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Les effectifs des dirigeants salariés et leurs salaires sont connus grâce aux **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration.

## Définitions

**Entrepreneurs individuels « classiques »** : l'entreprise individuelle est la forme d'activité non salariée la plus courante. C'est une entreprise en nom propre, dirigée par une seule personne, qui ne dispose pas de la personnalité morale. Les auto-entrepreneurs sont exclus des entrepreneurs individuels « classiques ».

**Auto-entrepreneuriat** : mis en place en 2009, ce régime offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales, sous certaines limites de chiffres d'affaires. On considère ici les auto-entrepreneurs économiquement actifs, c'est-à-dire ayant déclaré un chiffre d'affaires positif en 2012.

**Gérants de SARL (sociétés à responsabilité limitée)** : cette catégorie regroupe les gérants majoritaires de SARL (rattachés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés) et les gérants minoritaires de SARL (qui cotisent auprès des caisses de salariés).

Un gérant unique est majoritaire s'il détient, avec son conjoint et ses enfants mineurs, plus de 50 % du capital. S'il y a plusieurs gérants, chacun d'entre eux est considéré comme majoritaire dès lors que les cogérants détiennent ensemble plus de la moitié des parts sociales.

**Dirigeants salariés de sociétés hors SARL** : ces dirigeants ont reçu mandat des propriétaires de la société pour en assurer la direction, en leur nom. Ils ne disposent pas de contrat de travail et ne cotisent pas à l'assurance chômage mais sont rattachés au régime général de la sécurité sociale.

Ils peuvent être présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes (SA), présidents de sociétés par actions simplifiées (SAS) ou gérants non associés d'autres types de sociétés (sociétés en nom collectif ou groupements d'intérêt économique par exemple).

**Revenu d'activité** : revenu annualisé tiré d'une activité d'indépendant ou de dirigeant salarié, net de cotisations sociales mais pas de contributions sociales (CSG-CRDS) de façon à ce que les revenus des salariés et des non-salariés soient comparables. Si la personne occupe plusieurs fonctions dirigeantes (non salariées ou salariées), son poste principal détermine sa position professionnelle et les revenus perçus pour l'ensemble de ces fonctions sont cumulés. Les non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une taxation d'office : ils sont pris en compte dans le calcul des effectifs mais pas dans celui des revenus.

## Bibliographie

- Omalek L. et Tellier S., « Revenus d'activité des indépendants en 2012 - Baisse pour les indépendants « classiques » comme pour les auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1562, juillet 2015.
- « Emploi et revenu des indépendants », *Insee Références*, édition 2015.
- Brouillet F., « Une dirigeante de société gagne un tiers de moins que son homologue masculin », *Insee Première* n° 951, mars 2004.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication** :  
Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef** :  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs** :  
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette** : C. Kohler  
**Impression** : Jouve  
**Code Sage** IP151563  
ISSN 0997 - 3192  
© Insee 2015

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

